Ondes URBAINES

Mercredi 26 Octobre 2016 - n°105

Economie - Rapport Savary-Pancher, deux ans après, quel bilan pour la réforme ferroviaire ?
Economie - Lancement des Rencontres des acteurs de l'habitat à Belfort
Economie - L'Etat au chevet du commerce des centres-villes
Economie - Loi de finances pour 2017, la première partie adoptée
Economie - Un rapport pour accompagner les collectivités à l'opendata
Europe - Relevé d'infractions et simplification des fonds européens

ECONOMIE

Rapport Savary-Pancher, deux ans après, quel bilan pour la réforme ferroviaire ?

Fièvreusement attendues depuis la rentrée, le député de la Gironde, Gilles Savary (PS), et son collègue, Bertrand Pancher, député-maire de Bar-le-Duc (UDI), viennent de rendre leurs conclusions devant la commission du développement durable de l'Assemblée nationale, deux ans après l'entrée en vigueur de la réforme ferroviaire.

Ce rapport de *" suivi de la mise en application de la loi du 4 août 2014 portant réforme ferrroviaire "*, rendu public le mercredi 19 octobre, dresse un bilan plutôt nuancé pour les pouvoirs publics.

Parmi les points saillants, les deux rapporteurs proposent d'aller plus loin dans la modernisation du rail français, en particulier par la transformation de la SNCF en société anonyme, et font réapparaître le principe d'une écotaxe régionalisée.

Point positif

Sur les aspects encourageant de la réforme ferroviaire, est soulignée *" la performance managériale remarquable "* qui a permis la transformation de la SNCF en un groupe intégré formé par trois établissements publics industriels et commerciaux (EPCI) : une holding, la SNCF, et deux entités, SNCF Mobilités et SNCF Réseau.

Et cela en un temps record, puisqu'environ 50 000 cheminots ont été transférés de SNCF Mobilité vers SNCF Réseau. Les gains de productivité déclarés, issus de cette réorganisation, seraient de 653 millions d'euros en 2015. Mais le rapport pointe *" l'extrême difficulté à vérifier de telles informations au sein d'un groupe à la comptabilité difficilement pénétrable "*.

Axes d'amélioration

Parmi les erreurs, le rapport dénonce *" l'obsession du tout-TGV "*, une erreur stratégique issue du Grenelle de l'environnement et depuis jamais rectifiée. Selon les auteurs du rapport, en matière d'investissements ferroviaires, comme cela s'est produit pour la ligne Perpignan-Figueras ou le projet de liaison Paris-Roissy, la faillite prévisible de ce modèle économique risque de transformer le tout en dette supplémentaire alors que celle-ci, qui atteint presque 50 milliard d'euros, asphyxie déjà l'entreprise.

Pour mettre fin à cette dérive, Gilles Savary et Bertrand Plancher, identifient sept axes d'amélioration : concurrence, programmation prévisionnelle, financement, statut des gares, régions, ... et parmi les recommandations les plus importantes, la transformation de SNCF Mobilité en société anonyme à capitaux entièrement publics, comme l'a fait outre-Rhin la Deutsche Bahn, il y a plus de deux décennies.

Outre la proposition déjà réclamée par l'Arafer de transférer les gares de SNCF Mobilité vers SNCF Réseau, les deux députés plaident pour un niveau soutenu de financement public. A cet effet, ils proposent de laisser aux régions la possibilité d'instaurer une taxation consacrée à l'investissement dans les infrastructures de transport. Cette ressource pourrait consister en une *" eurovignette régionalisée "* étendue à tous les véhicules à moteur. Une sorte de nouvelle écotaxe au taux faible, et donc plus supportable pour les contribables puisque appliquée à une assiette très large, pour assurer un financement au rail comme à la route.

Parmi les autres propositions, et dans la perspective d'ouverture à la concurrence des lignes régionales d'ici à 2023, les rapporteurs soulignent enfin la nécessité de donner les moyens aux régions d'assumer pleinement leurs missions d'autorités organisatrices de mobilité, en leur permettant d'acheter en direct du materiel roulant et de le gérer elles-mêmes.

Consulter le rapport Savary-Pancher, sur le bilan de la réforme ferroviaire

ECONOMIE

Lancement des Rencontres des acteurs de l'habitat à Belfort

L'association *Villes de France* a été conviée le 20 octobre pour présenter son « *Observatoire de l'Habitat* » (réalisé en 2016 dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Union sociale pour l'habitat) à l'occasion de la première *« Rencontre des acteurs de l'habitat »* de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine (CAB). A l'initiative de Ian Boucard, le vice-président en charge de l'habitat, cette première édition était consacrée à la thématique suivante : *« Les villes moyennes et habitat : quels leviers pour renforcer l'attractivité résidentielle de Belfort et de son Agglomération ?»*. Dans la salle d'honneur de l'Hôtel de ville, un large panel d'intervenants était présent autour des nombreux élus venus de toute l'intercommunalité. La première table ronde s'est intéressée aux leviers pour renforcer l'attractivité résidentielle et la seconde table ronde a porté sur le marché belfortain de l'habitat, avec en avant-première la présentation de la nouvelle organisation d'Action logement. Outre *Villes de France*, ce séminaire a réuni l'USH Franche-Comté, l'Agence d'Urbanisme du territoire de Belfort, les opérateurs publics et privés du logement belfortain (Atik Résidences, Carré de l'habitat, Immorrecht, Néolia et Territoire habitat), ainsi qu'Action Logement.

Au cours de cette journée dense, il a été rappelé que la qualité de l'habitat à l'échelle de l'agglomération s'avère être un champ d'action central dans la politique de développement de la CAB. Le troisième Programme Local de l'Habitat 2016-2021 préconise des actions concrètes et diversifiées pour dynamiser, moderniser, réhabiliter le parc résidentiel et l'adapter aux besoins.

Selon le texte même du Programme local de l'habitat de la CAB adopté le 3 décembre 2015, il s'agissait aussi de construire un réseau d'acteurs de l'habitat (parc public et parc privé). A l'image des journées nationales (dont est notamment partenaire *Villes de France*), cette journée de l'habitat à l'échelon local avait pour objectif de créer une connaissance territoriale partagée, d'identifier les besoins et d'adapter les politiques publiques à la réalité du terrain, comme de développer des habitudes de travail en facilitant la communication. Dans ce cadre, la CAB s'est aussi dotée d'un « observatoire de l'habitat » au niveau de l'intercommunalité et mis en œuvre par l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, qui apporte une connaissance du fonctionnement des marchés locaux de l'habitat et constitue ainsi un outil d'aide à la décision. Au-delà, cet observatoire local de l'habitat a pour objectif majeur d'être un espace d'animation partenariale rassemblant l'ensemble des acteurs de l'habitat public et privé.

En savoir plus :

- l'Observatoire de l'habitat de Villes de France
- Le site de la CA de Belfort
- Le site de l' l'Agence d'Urbanisme du territoire de Belfort
- Les indicateurs de l'Habitat (CA Belfortaine)

ECONOMIE

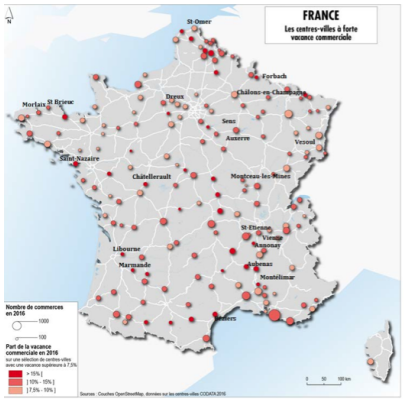

L'Etat au chevet du commerce des centres-villes

La secrétaire d'Etat au Commerce, à l'Artisanat, à la Consommation et à l'Economie sociale et solidaire, Martine Pinville, a fait le 20 octobre 2016, une série d'annonces lors de la remise du rapport IGF-CGEDD sur la revitalisation commerciale des centres-villes.

La secrétaire d'Etat a partagé les constats, déjà fortement connus à partir desquels Villes de France, avait formulé des propositions dans un Manifeste *« Pour faire vivre les cœurs de villes »*, le 15 mars 2016.

S'appuyant sur le rapport IGF-CGEDD, Martine Pinville déplore : « *La désertification des centres urbains que montre ce rapport est inquiétante. Nous devons comprendre pourquoi, depuis 15 ans, nos centres-villes ont régulièrement perdu des commerçants (...). La vacance commerciale n'est pas la cause mais le symptôme de maux plus profonds et diffus des centres-villes* ».

Quatre priorités

Dans son discours, la secrétaire d'Etat met en avant quatre grandes priorités, à savoir :

1- intégrer le commerce de centre-ville au sein des stratégies d'urbanisme dans leur globalité. Le commerce, n'est pas seulement une affaire de commerçants. Il doit être intégré aux réflexions sur les équilibres entre centre et périphéries, sur les discussions autour du logement, de la santé, de l'éducation, des loisirs et des transports.Il doit donc être un sujet dans les schémas de cohérence territoriale, dans les plans locaux d'urbanisme intercommunal et dans les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.Si elle se satisfait de l'installation des grandes surfaces avec la LME, elle reconnaît cependant que les effets ont été désastreux pour les villes moyennes, souhaitant faire évoluer la réglementation de l'urbanisme commercial pour les villes moyennes.

2- Financer les expérimentations. Martine Pinville place beaucoup d'espoir dans les organisations et propose de financer, en fléchant 1 million d'euros au sein du FISAC, des expérimentations et des dispositifs innovants (partenariats publics-privés, développementdu management de centre-ville, stratégies de développementurbain…).

3- Mettre en relation. La secrétaire d'Etat déplore l'isolement nuisible aux élus, aux commerçants et souhaitent informer sur les dispositifs de soutien. Elle propose de créer un site Internet dédié et de renforcer le métier de manager de centre ville en élaborant un référentiel qui leur permette d'être reconnus et financés. Les experts de l'ingénierie des centres-villes dégradés doivent être eux aussi mieux organisés entre eux (Etablissements publics national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, ANRU, CDC..).

4- Accélérer la transition numérique du petit commerce. Pour Martine Pinvile : « *L'avenir du centre-ville passera par le numérique. Nous accompagnons déjà les PME dans ce défi depuis 2012. Mais nous devons aller encore plus loin pour faire du centre-ville le champion du « e-commerce de proximité* ». Elle propose de soutenir des solutions

numériques qui sont adaptées aux besoins des commerçants de proximité et qui soient financièrement accessibles.
Martine Pinville annonce qu'elle réunira la commission de concertation du commerce fin novembre et qu'une thématique sera consacrée au commerce de centre-ville. Elle annonce également des états généraux début 2017 qui réuniront les acteurs publics et privés du développement des centres-villes.

ECONOMIE

Loi de finances pour 2017, la première partie adoptée

En France, l'année budgétaire commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. C'est donc du mois d'octobre à celui de décembre que le Parlement exerce l'une de ses prérogatives majeures, l'examen et le vote du budget de la France pour l'année suivante.
Fixée par la Constitution et par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), la discussion budgétaire obéit ainsi à quelques règles spécifiques :
- le projet de loi de finances est exclusivement d'origine gouvernementale : il ne peut résulter que d'un projet de loi, jamais d'une proposition de loi ;
- celui-ci est obligatoirement déposé en premier lieu à l'Assemblée nationale, avant le 1er octobre de l'année précédent l'exercice auquel il se rapporte ;
- il doit impérativement se présenter en deux parties.

Au terme d'une discussion relativement animée, les députés ont ainsi adopté ce mardi 25 octobre (avec 285 députés pour, 242 contre et 24 abstentions) la première partie de la LFI pour 2017. Le vote de la première partie (recettes) étant un préalable indispensable à l'examen de la seconde partie (dépenses).
Cette première partie autorise la perception des impôts, évalue les recettes, fixe les plafonds des dépenses et arrête les données générales de l'équilibre budgétaire. La seconde partie fixe quant à elle les crédits pour chacune des missions de l'état ainsi que le plafond des dépenses par ministère.
Parmi les points qui ont été modifiés par les députés, parfois contre l'avis même du Gouvernement, on mentionnera de façon non exhaustive la diminution de l'augmentation de la redevance télé (un euro d'augmentation au lieu de deux), l'impôt sur les société des PME, la modification des conditions d'attribution d'actions gratuites, et celle de la taxe sur les transactions financières (TTF élargissement de l'assiette et du taux).
Parmi les mesures significatives du budget 2017, d'autres mesures ont été votées sans modification, comme la baisse d'un milliard d'euros d'impôt sur le revenu - la mesure doit bénéficier à environ 5 millions de foyers, et prendra la forme d'une réduction d'impôt de 20 % sous conditions de revenus. Ou bien encore le prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source, qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 2018.
Du côté des collectivités locales, depuis 2014, l'Etat continuera de réduire ses dotations aux collectivités territoriales (baisse de 11 milliards d'euros en 4 ans). En 2017, la baisse des concours au bloc communal est allégée. La DGF accusera donc en 2017 une baisse de 2,8 milliards (au lieu des 3,7 qui devaient être initialement supprimés).

ECONOMIE

Un rapport pour accompagner les collectivités à l'opendata

Missionnée en juillet 2016 par Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat chargée du Numérique et Estelle Grelier, secrétaire d'Etat chargée des Collectivités territoriales, l'association Opendata France a remis son rapport sur la généralisation de l'ouverture des données publiques dans les collectivités locales. Pour rappel, la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique impose l'ouverture des données aux collectivités de plus de 3 500 habitants à horizon 2018.

Etat des lieux de l'opendata français

Le rapport relève une centaine de collectivités déjà engagées dans l'opendata, 3 800 collectivités étant concernées par cette nouvelle obligation. Quelques 10 000 jeux de données ont été ouverts par des territoires notamment sur la plateforme data.gouv.fr. Le document souligne les difficultés pour les petites collectivités qui manquent de moyens et de personnel qualifié pour mener cette démarche.

Dotation de données et animateurs de la donnée

Opendata France recommande donc la certification de formateurs, la mise en place d'outils de formation à l'ouverture de données, mais aussi la création d'une « *dotation de données* », soutien de l'Etat aux collectivités. Interface de programmation ouverte aux collectivités, normalisation et interopérabilité des données renforcées, définition d'un ensemble de données commun à ouvrir sont d'autres préconisations. Ce « *socle commun de données locales* » serait composé des données d'ores et déjà disponibles au niveau national et des données produites par les collectivités. L'association suggère également de procéder à des expérimentations sur des territoires pilotes afin d'identifier les réutilisations possibles. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la région Bourgogne-Franche-Comté ainsi qu'un ensemble regroupant le syndicat mixte Mégalis, la région Bretagne, le département des Côtes d'Armor, Rennes Métropole, Saint-Malo Agglomération sont pressentis pour mener ces expérimentations. Les auteurs du rapport, Bertrand Serp, président de l'association, et Jean-Marie Bourgogne, délégué général, souhaite donc l'instauration d'un Observatoire national de l'opendata. Enfin, des « *animateurs de la donnée de territoire* » seraient formés pour un accompagnement local.
Lire le rapport.

Relevé d'infractions et simplification des fonds européens

Tandis que la Commission européenne a dévoilé des propositions pour simplifier les fonds structurels, le rapport de la Cour des Comptes européennes du 4 octobre révèle un taux d'infractions élevé.

Simplification de l'usage des fonds

Parmi les évolutions annoncées, la simplification d'un basculement des fonds vers des projets d'accueil et d'insertion des migrants, et la facilitation d'un usage combiné des fonds et du fonds d'investissement Juncker sont à l'ordre du jour. Enfin, la mesure phare est la simplification de la gestion des fonds structurels en limitant le nombre de documents à conserver et de justificatifs comptables nécessaires et en facilitant les remboursements.

Non-respect des règles

La Cour des comptes relève environ 20% des projets ne respectant pas les règles relatives aux aides d'Etat liées à la politique de cohésion. Pourtant, les Etats membres détectent peu d'infractions. Les auditeurs estiment donc que les méthodes de contrôle doivent évoluer. Parmi les recommandations, la Cour préconise à la Commission d'imposer des « actions correctrices » en cas de non-respect des règles, mais également de s'appuyer sur sa base de données pour identifier les irrégularités. Enfin, un suivi du respect des règles par les Etats membres et l'usage de la prérogative de la Commission de suspendre les paiements aux Etats sont présentés comme des solutions d'avenir aux irrégularités.

AGENDA

Jeudi 3 novembre – *Boulogne-sur-Mer*
Rencontre nationale CNER-CGET-CDC : *« Développement économique et quartiers prioritaires de la politique de la ville »* **Mardi 8 novembre -** *Paris*
Rendez-vous de l'intelligence locale : Bâtir la fonction publique territoriale de demain
Le programme
Inscription **Mercredi 16 novembre**– *Nevers*
Rencontre annuelle du réseau des Villes-Cathédrales « *Des cathédrales belles, belles, belles : Des enjeux de la restauration et des animations artistiques* »
En savoir plus. **Jeudi 17 novembre** – *Paris*
Forum numérique des Collectivités Locales, organisé par La Gazette des Communes, Villes de France partenaire de l'événement **Vendredi 2 décembre** – *Paris*
Cérémonie de remise des Trophées de la redynamisation des Centres-villes, Villes de France partenaire de l'événement
En savoir plus **Mardi 6 décembre** – *Paris*
« Matinée Europe » de Villes de France sur l'économie circulaire **Mardi 13 décembre** – *Paris*
Séminaire annuel du Réseau Europe Urbain, Villes de France membre du réseau

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi